



Interdiction utiliser nom marque en mot clés seo

Par **Vessiere54**, le **13/04/2016** à **00:53**

Bonjour à tous,
Nous sommes un détaillant de plusieurs marques de cristaux. Il y a peu, nous venons d'apprendre qu'une des marques va faire circuler une charte indiquant l'interdiction d'utilisation de son nom de marque ainsi que de l'intitulé exacte de ses produits dans notre référencement seo. Ce sont nos partenaires et donc nos fournisseurs, en faisant cela, la marque nous rend complètement invisible sur Google. Est-ce autorisé ? Sommes-nous obligés de signer cette charte ?
Merci de votre aide.

Par **morobar**, le **13/04/2016** à **07:10**

Bonjour,
Vous n'aurez pas le choix.
Chaque marque est libre de fixer ses conditions de partenariat. Il ne vous restera qu'à démontrer qu'il s'agit d'une condition léonine pour l'éluder.